

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 8

Artikel: Renforcement de la CISL au congrès d'Amsterdam
Autor: Roland, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

57^e année

Août

N° 8

Renforcement de la CISL au congrès d'Amsterdam

Par *Claude Roland*

Léon Jouhaux, le grand leader syndical français, fit naguère une observation judicieuse à un congrès de l'Union syndicale hollandaise, la NVV pour reprendre les initiales de sa raison sociale néerlandaise: « Tous les hommes d'Etat qui sont appelés à discuter et à prendre des décisions très importantes devraient aller se promener le long des canaux d'Amsterdam par une paisible matinée dominicale. L'atmosphère sereine qui y règne les toucherait certainement et les inciterait à prendre des décisions humanitaires et équitables. »

Il est bien dommage, en effet, que les hommes ne prennent plus assez le temps de méditer, entraînés qu'ils sont dans le rythme toujours plus rapide et nerveux du monde moderne. L'histoire nous apprend d'ailleurs qu'à la fin de toutes les civilisations, quand les valeurs morales et spirituelles les plus sûres sont remises en question, les plus grands esprits finissent par confondre la parole qui s'envole et le verbe qui est action constructive et durable.

Le fait est que la parole est partout à l'unité, à l'intégration, au désarmement et à la paix. L'action, en revanche, se manifeste surtout dans la dispute, la dispersion, le nationalisme et même le régionalisme, la course aux armements et finalement à la guerre chaude en Asie et froide presque partout.

Le miracle est justement que, malgré toutes les controverses, les différends et les heurts sur la doctrine, la tactique et la stratégie, le congrès mondial d'Amsterdam aboutit finalement au renforcement incontestable de la Confédération internationale des syndicats libres, dont l'objet statutaire est d'unir les travailleurs des organisations syndicales libres et démocratiques du monde et de leur fournir le moyen d'échanger leurs expériences et de collaborer pour atteindre l'objectif final d'une véritable démocratie politique, économique et sociale.

Objectifs de la CISL

La CISL proclame le droit des individus à la justice sociale, au travail et au libre choix de l'emploi, à la sécurité de cet emploi et des revenus, à la protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les professions. Elle tend à former et à rallier, pour la protection de leurs intérêts mutuels, les organisations syndicales qui détiennent leur autorité de leurs membres et qui sont des instruments de libre négociation, de leur assurer des moyens démocratiques pour changer éventuellement le régime politique ou le gouvernement dans leurs pays respectifs. La CISL proclame également le droit de tous les peuples à l'indépendance et à l'autonomie nationales complètes. Elle soutient les efforts qui tendent à ces résultats. Elle affirme que le bien-être universel constitue l'un des fondements pour l'édification d'une paix durable et que toutes restrictions de ces droits constitue une insulte à la dignité humaine et une menace pour la paix.

La CISL encourage la pratique de la solidarité envers les populations victimes de la guerre et de l'oppression, la lutte pour la réalisation du plein emploi, l'amélioration des conditions de travail, l'expansion continue de la sécurité sociale et le relèvement des niveaux de vie dans l'ensemble du monde. Elle est d'ailleurs consciente des interdépendances économiques. C'est bien pourquoi elle se prononce en faveur du développement des ressources de tous les pays afin de promouvoir le progrès économique, social et culturel des peuples du monde entier, en particulier des populations des pays peu développés et des territoires encore non autonomes. Elle préconise une plus large coopération internationale pour stimuler le développement d'unités économiques plus vastes et une libre circulation des biens, recherche les moyens les plus appropriés d'assurer aux représentants des travailleurs la pleine participation aux organismes officiels s'occupant de ces problèmes, s'associe aux institutions internationales qui poursuivent des buts analogues, soutient l'établissement d'un système mondial de sécurité collective.

S'il est relativement facile d'obtenir l'unanimité sur un programme aussi vaste et généreux, il est plus difficile d'accorder les opinions diverses des représentants au congrès des quelque 121 organisations réparties dans 96 pays qui groupaient au 1^{er} janvier 1965 quelque 60,3 millions de membres sur des questions pratiques de portée immédiate.

Il est dès lors particulièrement réjouissant de pouvoir constater que les décisions prises par le congrès de la Confédération internationale des syndicats libres, au début de juillet, l'ont été à de fortes majorités.

La délégation de l'Union syndicale suisse à ce congrès était composée des collègues Giacomo Bernasconi, Georges Diacon, Hans

Düby et Franco Robbiani. Parmi les invités de la CISL figurait Jean Möri.

La voix des cinq continents

L'Orchestre de la Radio d'Amsterdam entraîna les délégués dans une course mélodieuse à travers le monde harmonieux de la musique.

Après ce prélude enchanteur, Arne Geijer, l'excellentissime président de la CISL, rendit hommage à la puissante NVV pour avoir accepté d'organiser à Amsterdam cet important congrès. Ce qui offre, outre l'avantage essentiel de faire le bilan d'une législature et d'élaborer le programme d'action future, d'apprendre aux délégués à connaître un pays qui a remarquablement surmonté ses difficultés économiques et qui dispose d'un puissant mouvement syndical exemplaire en matière de bonnes relations professionnelles entre associations d'employeurs et de travailleurs. Suédois d'origine, c'est-à-dire orfèvre en matière d'unité syndicale sur la base démocratique, l'orateur était bien placé pour reconnaître que, malgré la division confessionnelle du mouvement syndical, les problèmes économiques et sociaux ont été résolus de façon heureuse aux Pays-Bas.

En quinze ans d'existence, la CISL a connu de nombreux changements. Le principal problème demeure celui de l'inégalité entre les pays industrialisés et la plupart des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Pour combler ce fossé, les organisations syndicales devront mettre largement en application la solidarité syndicale en faveur d'une politique économique et commerciale équitable et s'efforcer d'accroître leur aide aux syndicats des pays en voie de développement.

En conclusion, l'excellent conducteur spirituel de la CISL exprima le vœu que le congrès entre dans l'histoire avec le mérite d'avoir resserré les rangs des syndicalistes libres dans le monde entier.

Ce vœu fut exaucé. Le président de la CISL et son remarquable secrétaire général Omer Becu, pourront se flatter d'avoir largement contribué à une œuvre constructive sur le roc, au-delà des dissonances de détail, dont certaines frappèrent parfois par leur extrême superficialité.

Syndicalisme hollandais

A son tour, le collègue Roemers, président de la centrale syndicale néerlandaise, évoqua le rôle d'Amsterdam dans l'histoire du syndicalisme libre, à la fois national et international. On ne saurait oublier, en effet, que ce grand port de mer fut jusqu'en juin 1931 le siège de feu la vaillante Fédération syndicale internationale (FSI), qui fut ensuite transférée à Berlin, pour déménager à Paris en 1933 lors de la prise du pouvoir en Allemagne par l'affreux dictateur Adolf Hitler, qui prétendait imposer un nouvel ordre raciste millénaire sur le monde.

Il convient de rappeler également que le Hollandais Jan Oudegeest, alors président de la NVV, maintint le contact durant la première guerre mondiale entre le secrétariat de la FSI et les centrales syndicales des pays neutres. Ce grand syndicaliste présida durant quelques années le groupe des travailleurs aussi bien de la Conférence internationale du travail que du Conseil d'administration du BIT. Son portrait figure encore aujourd'hui en place d'honneur dans la galerie des vice-présidents travailleurs du Conseil d'administration de la grande institution de Genève. Un autre Hollandais, Théo Fimmen, lui tint d'ailleurs compagnie au secrétariat de la FSI, avant de conduire la Fédération internationale des ouvriers des transports (ITF) à de nouveaux succès. N'oublions pas de mentionner le collègue Kupers, décédé récemment, qui joua un rôle de premier plan dans le mouvement syndical international.

Roemers fixa également comme tâche principale de la CISL une participation active au développement économique des pays du tiers monde et spécialement de ceux qui viennent de conquérir récemment leur indépendance nationale.

L'orateur admit que la Hollande est maintenant une des nations privilégiées qui, grâce en partie à la sagesse syndicale, connaît le plein emploi et bénéficie d'un système de sécurité sociale progressiste. Le niveau de vie des travailleurs s'accroît sans cesse. Après la désolation de l'après-guerre, deux facteurs facilitèrent le redressement : l'aide généreuse du Plan Marshall et l'intégration européenne, qui doit, à son avis, devenir une « communauté ouverte ».

Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, peu soucieux de répétitions, évoqua la situation démographique et les problèmes des Pays-Bas, ainsi que les efforts convergents du gouvernement et des organisations syndicales pour les résoudre dans la ligne du Code européen de la sécurité sociale et des conventions de l'Organisation internationale du travail. L'orateur rendit hommage à la CISL, en constatant que le syndicalisme national et international doit affronter de difficiles problèmes créés par l'évolution extrêmement rapide de notre société moderne. Il exprima le vœu de voir cet important congrès couronné de succès.

Puis, cinq orateurs apportèrent successivement le salut et les vœux des travailleurs de leur continent pour la réussite du congrès de la CISL.

Ces discours furent agrémentés par deux excellents documentaires. Le premier témoignait de l'esprit d'initiative des édiles de la ville d'Amsterdam, qui conjugue harmonieusement l'architecture traditionnelle au modernisme le plus audacieux, place en priorité la construction de logements, sans oublier d'accorder le développement aux règles d'un urbanisme adapté au trafic toujours plus intense. Le second évoquait les contrastes de la Hollande traditionnelle avec le développement culturel, économique et social dans des

images en couleurs de toute beauté. Ces contrastes étaient souvent pimantés par de délicieuses pointes d'humour qui font de ce documentaire un véritable modèle du genre.

D'aucuns considéreront peut-être qu'il est excessif de consacrer tout un après-midi d'un congrès qui réunit des délégués venus du monde entier à la culture et à un tour du monde musical et oratoire. Mais ceux qui eurent le privilège de participer à cette séance solennelle d'ouverture seront certainement d'un autre avis. Ils ont su apprécier dans le silence le plus total aussi bien l'harmonieux pot-pourri que les voix inspirées venues des cinq parties du monde et même les films très instructifs sur une ville et un pays qui donnent au monde un exemple d'harmonie politique, économique, sociale et culturelle exemplaire.

La meilleure preuve d'éclectisme culturel, les délégués la donnèrent quand ils désertèrent rapidement le riche buffet lors de la réception au Rijksmuseum pour aller admirer quelques-unes des plus belles toiles des maîtres flamands.

L'attention extrême et les ovations interminables des délégués debout dans la salle du Concertgebouw pour remercier cet extraordinaire ensemble d'avoir exécuté successivement de façon magistrale le *Messias*, de Hændel, puis la *Neuvième Symphonie*, de Beethoven, avec le concours d'une extraordinaire chorale ouvrière, corrobore cette constatation réjouissante de l'attrait des arts sur les travailleurs. Le contraire eût été étonnant de la part d'un mouvement qui aspire à l'harmonie universelle.

Dissonances

Parmi les interventions des représentants des cinq continents à la séance d'ouverture du congrès, nous avons particulièrement apprécié celle de George Meany, président de l'AFL-CIO, spécialement son admirable conclusion: « Nous pouvons venir de pays différents, nous pouvons appartenir à des religions différentes, nous pouvons avoir des idées politiques différentes, mais nous ne devons jamais oublier que ce qui nous unit est beaucoup plus solide que ce qui pourrait un jour nous diviser. »

Comment ne pas applaudir quand il constate qu'aujourd'hui ce n'est pas seulement le mouvement syndical américain, mais le gouvernement qui est activement engagé dans la lutte contre la pauvreté et contre les causes de cette pauvreté: la discrimination raciale et le déni de chances égales pour tous les hommes.

De même, nous approuvons l'orateur quand il proclame que tout système social maintenu au prix d'une dégradation de la dignité humaine et d'une détérioration des conditions de vie est trop coûteux, car le point de vue du syndicalisme libre est avant tout humain, dans ses idéaux et ses intérêts.

Enfin, nous nous réjouissons avec lui des moindres mesures prises par les dictatures communistes pour rendre leur régime un peu moins inhumain.

Mais on ne comprend plus le grand syndicaliste quand il accuse le secrétariat de la CISL, dans une tapageuse conférence de presse, d'« avoir fait disparaître environ 2,5 millions de dollars par de subtiles virements comptables à des fonds aux noms fictifs ». Cette incartade est d'autant plus déplorable qu'il préside lui-même le Comité du Fonds international de solidarité et sait pertinemment que les comptes financiers de la CISL sont contrôlés par des vérificateurs de comptes choisis par le congrès et supervisés par des experts-comptables. Il sait également que la question a été discutée, sous sa présidence, par le Comité du Fonds international de solidarité, qui a reconnu l'honnête gestion du secrétariat et mis un point final à cette méchante querelle.

Il faut apprécier ce souci d'assurer une gestion financière impeccable. Encore convien-t-il de le manifester dans les organes compétents de la CISL et non sur la place publique.

Ce qu'expliquèrent au grand George, avec franchise et parfois quelque rudesse, Omer Becu, secrétaire général de la CISL, et Louis Major.

Avec beaucoup de tact et de fermeté, le président tira les conclusions d'une discussion passionnée autour de ce regrettable incident. Il constata que la cause de cet affrontement réside, semble-t-il, dans le fait que la CISL a trop d'argent ! Certains projets de coopération technique se révélèrent moins cher que prévu, d'autres ne purent être entrepris. Il était normal, dans ces conditions, de faire entrer les sommes économisées dans le fonds de réserve. Ce qu'ont admis, à part une exception, les organisations participantes, de même que le Comité du Fonds international de solidarité et le congrès. Il est d'une extrême importance que les organisations affiliées à la CISL serrent les rangs et apprennent à la défendre plutôt qu'à la critiquer publiquement.

D'autres dissonances furent provoquées par quelques contestations de mandat. Ainsi, deux délégations différentes se disputaient le droit de représenter l'Union générale des travailleurs de Tunisie (UGTT). On sait que le député Habib Hachour, secrétaire général de l'Union des travailleurs tunisiens, a été arrêté récemment sous l'inculpation de faux, d'usage de faux et d'injures à magistrat. On lui reprochait en particulier d'avoir antidaté une police d'assurance, ce qui paraît assez singulier quand on sait que les compagnies tiennent généralement un double de ces documents ! Il faut croire que ces accusations n'étaient pas aussi graves qu'il apparaît, puisque la liberté provisoire a été accordée à ce grand syndicaliste tunisien. N'empêche que l'UGTT avait elle-même changé, de sa propre autorité, sa délégation au congrès d'Amsterdam. Il ne pouvait donc être question d'invalider les mandats de ses nouveaux représentants, sans empiéter gra-

vement sur l'autonomie de la centrale syndicale nationale intéressée. C'est pourquoi une très forte majorité du congrès a donné suite à la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs d'autoriser la délégation de l'UGTT, dirigée par Nouri Boudali et Mahmoud Benezzedine, à siéger au congrès et d'accorder au collègue Ahmed Tlili le statut d'invité.

Ces sages décisions ont sans doute facilité la mission d'Omer Becu, accompagné de notre collègue Bernasconi, au congrès de l'Union syndicale tunisienne. Ainsi, la CISL réussit à la fois à conserver une de ses positions essentielles en Afrique, c'est-à-dire à maintenir le sociétariat de l'UGTT, et à contribuer efficacement à la libération immédiate d'Habib Hachour arrêté pour des raisons politiques davantage que juridiques.

En ce qui concerne la Grèce, la situation était encore plus embrouillée. Une législation antisyndicale et des immixtions gouvernementales inadmissibles ont conduit à la transformation complète des cadres de la Confédération générale du travail de Grèce. Une jeune équipe, tout à fait acquise à l'indépendance du mouvement syndical envers le gouvernement conduit d'une main ferme l'organisation syndicale traditionnelle. Mais l'intervention gouvernementale a favorisé l'éclosion d'une nouvelle dissidence qui prétend, elle aussi, représenter la CGT. En définitive, sur recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs, le congrès a fini par accorder aux deux groupes la participation au congrès en qualité d'observateur, arrangement contre lequel ni l'un ni l'autre n'a soulevé d'objection.

Ces quelques dissonances n'ont pas empêché le congrès d'aboutir à des conclusions unanimes sur la plupart des questions techniques inscrites à son ordre du jour. Ni la CGT grecque de se mettre du côté de Papandréou, auteur de sa mise au pas, dans la grave crise politique qui secoue actuellement la Grèce.

Rapport moral

Un volumineux projet de rapport de 430 pages imprimées sur les activités et les rapports financiers qui couvrent les années 1962, 1963 et 1964 était soumis à l'agrément du congrès. Divisé en 19 chapitres, il évoque les activités de la CISL dans les domaines de l'organisation et de l'éducation, sur le plan mondial et régional, la défense de la démocratie, les relations avec la Confédération internationale des syndicats chrétiens. La CISL rappelle que, dès ses débuts, elle s'est déclarée favorable à une affiliation directe des centrales syndicales chrétiennes ou, à défaut, à une collaboration avec la CISC. Mais ces efforts ont été entravés par des attaques publiques de ses concurrents confessionnels contre la CISL et ses centrales syndicales nationales affiliées.

Deux chapitres sont consacrés aux organisations affiliées et à l'administration interne de la CISL. La situation syndicale dans chaque continent est analysée dans cinq autres chapitres.

La situation politique mondiale, spécialement en ce qui concerne le droit à l'autodétermination des peuples et à l'indépendance nationale, les droits syndicaux et les droits de l'homme en général sont des chapitres importants qui donnent un aperçu assez sombre de la situation actuelle. La lutte contre la discrimination raciale, singulièrement la déplorable politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud font l'objet d'une sérieuse analyse. La longue lutte pour le rétablissement des droits syndicaux au Japon fait également l'objet de commentaires très instructifs. Mais c'est déjà de l'histoire, puisque le Japon a fini par ratifier la convention internationale N° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical au cours de la dernière session de la Conférence internationale du travail. Aussi bien le secrétaire général de la CISL, Omer Becu, que le président du groupe ouvrier de la conférence ont participé, en juin dernier, à la remise solennelle des instruments de ratification de cette convention au directeur général du BIT par le représentant du Gouvernement japonais. Tous deux avaient particulièrement de quoi se réjouir de cette conclusion heureuse, dont ils ont été des artisans à des titres différents d'ailleurs. Ce chapitre se termine par une autre note joyeuse, la libération de Heinz Brandt, par la République démocratique de l'Allemagne de l'Est après d'innombrables démarches de la CISL.

La conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fait l'objet de chapitres substantiels, en rapport avec l'objectif d'une expansion continue des niveaux de vie et de la mise en pratique nécessaire d'une solidarité internationale, dont le premier souci doit être de payer le juste prix des produits fournis par les pays en voie de développement.

Les Nations Unies et ses institutions spécialisées, le Service des publications et de la propagande, l'Institut international des films du travail, l'éducation ouvrière et les questions féminines et de jeunesse, le Fonds international de solidarité et le rapport financier font l'objet de larges commentaires qui s'étendent dans six chapitres très détaillés.

Il est intéressant de savoir que durant la période de gestion triennale plus de 7 millions de dollars ont été versés en contributions par les centrales syndicales nationales d'Autriche, du Canada, du Danemark, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Norvège, de Suède et des Etats-Unis d'Amérique pour l'assistance technique.

Parmi les 29 annexes, il convient de mentionner tout spécialement celle qui a trait aux activités des secrétariats professionnels internationaux durant cette législature et toute une série de résolutions

ou d'interventions auprès de divers organismes en faveur des travailleurs du monde entier.

Cette somme d'événements a évidemment donné lieu à une ample et fructueuse discussion.

Au cours de la discussion du rapport général, Ernest Bell, chef du Service des relations ouvrières du BIT, rappela que l'importante institution de Genève a sans cesse collaboré, depuis sa fondation, avec le mouvement syndical international. Elle a constamment défendu les intérêts des plus faibles par l'édiction de conventions internationales du travail et de recommandations et l'assistance technique aux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance nationale. Elle s'est particulièrement intéressée aux problèmes des femmes qui travaillent, auxquelles la Conférence internationale du travail a consacré une recommandation au cours de sa session de juin dernier.

Parmi les interventions les plus substantielles, citons celle de Gabriel Ventejol (France), un collaborateur de notre revue, secrétaire central de la CGTFO, qui voit dans le désaccord actuel entre le communisme des Russes et des Chinois, d'une part, le souci d'indépendance toujours plus manifeste des pays satellites de l'URSS, d'autre part, la preuve irréfutable de la valeur des principes affirmés par la CISL et de l'évolution des travailleurs de ces pays qui semblent avoir compris qu'il est impossible de réaliser la prospérité et le progrès économique et social sans liberté syndicale. Ce qui devrait inciter les centrales syndicales affiliées à la CISL à s'unir toujours plus étroitement pour réaliser ses objectifs.

Notre ami Adolphe Grædel, ancien vice-président de la FOMH, qui fait autorité dans le monde syndical international en sa qualité de secrétaire central du très puissant Secrétariat professionnel international de la métallurgie et de ses 8 millions de membres, expliqua de manière convaincante pourquoi son organisation reste fidèle à la CISL et aux principes du syndicalisme libre, indépendant des gouvernements. Il conclut en invitant les organisations affiliées et les secrétariats professionnels internationaux à la soutenir dans ses activités, à n'épargner aucun effort pour qu'elle puisse poursuivre sa mission dans l'intérêt des travailleurs du monde entier.

Quant à F. Bialas, président du Centre international des syndicalistes libres en exil, s'il ne méconnaît pas les tentatives des pays communistes en vue d'une certaine libéralisation du régime, rappela cette vérité élémentaire qu'ils continuent à ignorer la signification d'une démocratie véritable. La CISL doit donc continuer à informer objectivement les travailleurs enfermés derrière le rideau de fer sur ce qui se passe dans le monde. Il exprima l'intime conviction qu'un jour viendra où les représentants des travailleurs de ces pays pourront prendre part aux travaux de nos congrès en tant qu'hommes libres.

Dioniggi Coppo, secrétaire général adjoint de la CISL italienne, déclara fort justement que les principes de base du mouvement syndical libre sont toujours les mêmes, ce sont uniquement les problèmes qui ont changé. La question cruciale est celle des relations entre les pays avancés et les pays qui s'engagent maintenant dans la voie de l'industrialisation. La CISL doit s'efforcer de trouver des solutions qui tiennent compte de leur interdépendance économique. Il est regrettable que notre activité ait été rendue plus difficile dans certaines parties du monde à cause des préventions gouvernementales qui n'ont pas les mêmes conceptions que nous des fonctions syndicales. Il ne faut pas admettre de compromis quand il s'agit de l'autonomie de nos organisations. E. della Chiesa, de l'UIL italienne, tire les mêmes enseignements de l'évolution. L'important, à son avis, est de combattre tout régime totalitaire, qu'il soit de gauche ou de droite.

P. de Vries, secrétaire général de l'ITF, exprima sa satisfaction de la coopération plus étroite établie entre la CISL et les secréariats professionnels internationaux. Ce qui ne signifie pas que les SPI soient disposés à renoncer à leur souveraineté indispensable. La tâche principale de ces derniers est d'organiser les travailleurs des différentes professions et industries, et la meilleure façon d'arriver à ce résultat est de respecter les principes de la CISL. Il souhaite en conclusion que l'Organisation internationale du travail donne plus d'expansion à ses commissions industrielles.

Une résolution demande en particulier à l'Organisation internationale du travail de renforcer son mécanisme pour la protection du droit syndical dans le monde, dans le but d'assurer l'application réelle de ses principes et de ses normes. Elle exprime le vœu qu'une prochaine session du Conseil d'administration du BIT se préoccupe de cette question. Pour ce qui la concerne, la CISL s'engage à prêter toute assistance aux organisations syndicales libres, afin de sauvegarder leur autonomie indispensable et mener à bonne fin leur lutte pour le pain, la paix et la liberté.

D'autres résolutions proposent aux organisations affiliées d'aider les travailleurs opprimés par le colonialisme et le racisme dans toutes les parties du monde, appellent les Nations Unies à prendre des sanctions contre le régime d'apartheid pratiqué en Afrique du Sud et invitent les organisations affiliées à intervenir auprès de leurs gouvernements dans le même sens.

L'Espagne, Haïti, Cuba, Chypre ont également attiré l'attention du congrès.

Une résolution appuie la campagne contre la faim, invite les gouvernements et ses organisations affiliées à renforcer leur action dans ce sens.

Une déclaration sur les problèmes et les tâches des syndicats dans les pays en voie de développement insiste sur la coopération néces-

saire au processus de construction nationale, rappelle que les syndicats ont un rôle à remplir dans les coopératives de production et de consommation, en matière de logement ouvrier, de formation professionnelle, de lutte contre toute forme de discrimination basée sur la race, la religion, la couleur ou le sexe.

L'importance de la CISL ne résulte pas seulement du nombre des organisations affiliées et de l'importance de leurs effectifs, mais surtout des sommes dont elle dispose pour son activité et qui dépasse quelque 150 millions de francs belges pour les trois années de la législature.

Commerce international et développement

Bruno Storti, secrétaire général de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs, rapportait sur cette question. Il avait d'ailleurs présenté auparavant un important document écrit d'une vingtaine de pages, dans lequel il rappelle que l'objectif essentiel de notre temps, c'est-à-dire l'expansion du bien-être dans le monde, dépend du développement économique, de la politique d'investissement, du service de placement de la main-d'œuvre et d'une répartition plus équitable des revenus nationaux.

Dans une première partie, l'auteur traite des conditions actuelles du commerce international et des obstacles à l'intensification des échanges. La deuxième partie présente des suggestions en vue d'une rationalisation du commerce international et du développement économique ainsi que sur la nécessité d'une planification dans les pays en voie de développement et sur la rationalisation des actions multiples et diverses d'aide aux pays du tiers monde.

Dans la troisième partie, Storti évoque le rôle des organisations syndicales, attire l'attention sur l'interdépendance des intérêts économiques entre pays évolués et ceux qui le sont moins, traite de la politique des salaires et des investissements, pour aboutir à la conclusion que toutes ces tâches obligent le mouvement syndical international à procéder à une vaste adaptation de ses structures et de son organisation, à tous les niveaux, c'est-à-dire dans le cadre de la CISL, des secrétariats professionnels internationaux et des centrales syndicales nationales, sans oublier les fédérations professionnelles ou industrielles.

La constitution d'un sous-comité de la CISL pour le commerce international et le développement constitue une première mesure efficace. Mais elle implique la présence de la CISL au sein des grands organismes internationaux qui s'occupent du commerce international et du développement. Une formation des dirigeants syndicaux, qui leur permette de faire face à ces nouvelles exigences complexes, s'impose également. Enfin, les syndicats doivent exiger une participation aux grands processus de transformation économique et sociale en cours dans la communauté internationale.

En conclusion du débat qui s'est déroulé sur ce thème, le congrès a consacré une résolution au développement économique et au progrès social qui rappelle d'abord une vérité élémentaire, c'est-à-dire que c'est aux peuples des pays en voie de développement qu'incombe le plus grand effort pour combler le fossé qui les sépare des nations industrielles. Mais ces dernières doivent soutenir leurs efforts bien davantage que ce n'est le cas actuellement. L'aide aux pays en voie de développement devrait être conduite d'abord par les Nations Unies et ses institutions spécialisées. Quant à la planification économique, elle exige la coopération systématique des gouvernements, des syndicats libres et des employeurs. La réforme agraire, le développement des coopératives et du logement constituent des problèmes d'importance majeure pour les pays en voie de développement. Le mouvement syndical libre continuera à soutenir tous les efforts nationaux et internationaux menés en faveur des grandes œuvres d'expansion économique et sociale.

Une autre résolution se prononce une fois de plus en faveur des politiques commerciales et de développement et demande aux centrales syndicales nationales de prendre leurs responsabilités et de coordonner leurs efforts avec ceux de la CISL.

La femme au travail

M^{me} Sigrid Ekendahl, présidente du Comité consultatif CISL/SPI pour les questions de la femme au travail, introduisit le débat. Elle aussi prit la précaution de présenter aux délégués un document écrit, dans lequel elle cite le passage suivant du rapport voté l'an dernier à la 48^e session de la Conférence internationale du travail et qui a trait aux tendances récentes :

« La question de l'emploi des femmes a pris de plus en plus d'importance du fait de l'évolution profonde qui s'est produite tant en ce qui concerne l'ampleur et le caractère de la participation des femmes à la vie économique que leur rôle dans la société. Partout, les débouchés professionnels de la main-d'œuvre féminine sont devenus beaucoup plus nombreux et les femmes ont maintenant des possibilités plus larges et plus diverses que dans le passé de trouver un emploi à tous les niveaux de qualification et de responsabilité. Dans les pays industrialisés, la gamme de ces possibilités s'est élargie considérablement et les femmes forment actuellement une proportion très importante de la main-d'œuvre non agricole; elles s'intègrent de plus en plus dans la population active au même titre que les hommes, selon les besoins de l'économie et selon leurs capacités et leurs goûts. Dans les pays en voie de développement aussi, les possibilités d'emploi qui s'offrent aux femmes dans les secteurs non agricoles se sont amplifiées, dans une mesure variable selon les pays, il est vrai, mais selon une tendance générale bien marquée. Un

nombre toujours plus grand de pays commencent à comprendre qu'ils ont besoin de la main-d'œuvre féminine aussi bien que de la main-d'œuvre masculine aux fins du développement national et de l'élévation du niveau de vie, et que la contribution des femmes à la vie économique et sociale évolue à mesure que croît le nombre de celles qui travaillent en dehors de leur foyer et en dehors du secteur agricole. »

Comment nos organisations vont-elles faire face à l'augmentation croissante du nombre des femmes dans des professions où elles n'avaient pas accès auparavant? Les femmes qui travaillent ont des besoins spéciaux dont il faut se préoccuper, la maternité et la santé doivent être protégées, les discriminations en matière de salaire, de promotion et des autres conditions de travail doivent être résolument éliminées, car il faut se rendre compte que les femmes sont aussi des travailleurs. Notre excellente collègue, qui se prépare à prendre une retraite que nous lui souhaitons heureuse, n'eut pas de peine à démontrer que la CISL n'était pas restée inactive en ces matières. En 1953, elle organisait à La Brévière une première école d'été pour les femmes syndicalistes; 53 femmes venant de 25 pays différents échangèrent leurs idées sur les problèmes qui découlent de l'organisation des travailleuses dans les syndicats et des besoins spéciaux de la main-d'œuvre féminine. De cette première expérience est né le Comité permanent pour les questions de la femme au travail. En consultation avec les secrétariats professionnels internationaux, un comité fut désigné qui explora aussitôt trois grands champs d'activité: l'organisation, l'éducation et la propagande, les questions économiques et sociales.

Ce comité des femmes CISL/SPI est composé de douze membres, dont cinq représentent la CISL et sept les SPI.

En 1963, à Vienne, 62 femmes syndicalistes venues du monde entier ont accepté une déclaration dite de Vienne que de nombreuses organisations affiliées ont adoptée. Le comité s'est assigné comme tâche d'encourager l'affiliation des femmes aux organisations syndicales libres, de lutter contre toutes les discriminations basées sur le sexe, particulièrement dans le domaine économique et social, d'encourager la formation de militantes capables d'assumer des responsabilités, d'exprimer au niveau international les vues et les revendications des travailleuses. Elle entreprit des recherches et des enquêtes sur quinze sujets différents. L'application du principe « à travail égal, salaire égal », fut encore et toujours au centre de tous les problèmes étudiés.

De nombreuses études ont été faites pour encourager la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles. Le comité a largement contribué à l'établissement d'une politique commune des syndicats libres à l'occasion des discussions à la Conférence internationale du travail des problèmes découlant de l'emploi des femmes

dans un monde en évolution. La protection de la maternité, l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales et l'opportunité de reviser les normes internationales de travail relatives à l'emploi des femmes ont fait l'objet d'études approfondies. Un mémorandum a été élaboré et distribué au cours de la 48^e session de la Conférence internationale du travail. Il a certainement inspiré nombre d'interventions aussi bien au sein de la commission spéciale qui s'est occupée de l'étude de détail de la question qu'à la conférence.

Des publications ont traité des droits de la femme, de l'égalité des salaires, de l'organisation syndicale, et un nouveau bulletin: *Nouvelles des Femmes*, édité par le secrétariat de la CISL, mérite de paraître plus souvent.

La formation syndicale des femmes a conduit le comité à demander à la CISL une meilleure participation féminine aux cours de formation syndicale qu'elle organise. C'est encore grâce à son initiative qu'un programme de formation coordonné a été élaboré. Il a contribué à l'instruction étendue de 116 militantes en Amérique latine, 241 en Afrique et 253 en Asie.

Mais s'il est bon de veiller à la formation syndicale des femmes, il est tout aussi nécessaire d'assurer une meilleure utilisation de leurs connaissances actives dans les cours, car elles deviennent rapidement des propagandistes efficaces et même des fonctionnaires de valeur.

En 1957, dix centrales nationales disposaient d'un comité consultatif féminin. Actuellement, ce nombre est de vingt et un. Le but de ces comités est d'attirer davantage de travailleuses dans les syndicats, de les intéresser et de les rendre plus actives, de les encourager à participer aux responsabilités.

En conclusion, M^{me} Ekendahl a lancé un appel pressant au congrès pour qu'il appuie les principes contenus dans un projet de Charte des droits de la femme.

Ce que le congrès fit spontanément après avoir entendu de remarquables interventions d'un certain nombre de délégués du deuxième sexe appuyés d'ailleurs par quelques voix masculines qui se mêlèrent spontanément au débat.

Rosa Weber, de l'Union syndicale autrichienne, qui présida avec une souveraine autorité le groupe ouvrier de la Commission technique qui s'est occupée du travail des femmes dans un monde en évolution au cours des deux dernières sessions de la Conférence internationale du travail, ne demande pas de droits spéciaux pour ses compagnes, mais que l'on tienne compte de leur double rôle, celui de travailleuse et de mère de famille. Les syndicats libres doivent tout mettre en œuvre pour la mise en application des conventions internationales et des législations nationales sur la maternité, trop souvent négligées. Il est décevant que la convention de l'OIT n'ait été ratifiée que par un petit nombre de gouvernements. Elle voit

dans de plus longues interruptions de travail le moyen de concilier les travaux ménagers et professionnels.

Maria Weber, du DGB allemand, constate l'importance de la contribution des femmes à l'économie dans les pays où elles représentent plus de 35 % de la main-d'œuvre. L'intégration des femmes dans le processus de production n'est pas seulement un apport considérable à la croissance économique. Les conséquences sont encore plus importantes: il est impossible de surestimer la valeur de la liberté et des perspectives qu'elle ouvre aux femmes.

P. Tegelaar, de l'Union syndicale néerlandaise, considère que l'égalité n'est qu'un vain mot quand les hommes sont davantage rémunérés pour le même travail, bénéficient d'une meilleure formation professionnelle et obtiennent plus facilement des emplois spécialisés. Même dans le mouvement syndical, on méconnaît encore l'apport des femmes travailleuses. Elles sont toujours une infime minorité dans les congrès et les organes de nos syndicats. Il y a cent ans que la lutte a été engagée aux États-Unis en faveur de la mise en application du principe « à travail égal, salaire égal ». Elle n'est pas encore terminée. Il reste encore beaucoup à faire pour que les hommes et les femmes travaillent en étroite collaboration. Les hommes, qui bénéficient encore de véritables privilèges, ne devraient pas oublier que la discrimination peut se retourner contre eux en période de récession ou de dépression économique.

Une résolution votée à l'unanimité demande à toutes les organisations syndicales libres d'« étudier les problèmes des femmes qui travaillent ».

De plus, une importante Charte des droits de la femme fut acceptée d'enthousiasme. Nous la reproduirons intégralement dans le prochain numéro de la *Revue*.

L'aide aux pays en voie de développement

Frank Walcott, de la Barbade, introduit le sujet « Problèmes et tâches du mouvement syndical libre dans les pays en voie de développement », sans perdre de vue le contexte économique, politique, social et culturel.

A son avis, les syndicats devraient encourager la réforme agraire et une diversification de l'économie des pays en voie de développement, afin qu'ils soient en mesure de compter sur des marchés stables et une rémunération équitable de leurs produits. Les travailleurs connaîtront de meilleurs niveaux de vie dans la mesure où la communauté nationale en aura les moyens et le développement économique ne peut être assuré que si l'on augmente la productivité. Les syndicats doivent procéder à une prospection intelligente des besoins et des possibilités de l'économie. Ils doivent comprendre que l'arme de la grève doit être utilisée avec davantage de circonspec-

tion dans les pays où l'économie est en devenir que dans les sociétés évoluées. Nous ajouterions même que dans nos pays prospères certains militants devraient se souvenir que la grève n'est pas une fin, mais un moyen. L'orateur précise bien que l'aide syndicale au développement économique ne saurait signifier un abandon de la plus petite parcelle de leur autonomie. Il voit très justement dans la coopération un moyen d'aider à la croissance économique, de faire baisser les prix qui ont trop tendance à freiner l'élévation des niveaux de vie dans les pays en voie de développement.

Walcott insista sur la responsabilité des syndicats dans le domaine de l'éducation syndicale, qui constitue la source du progrès. Il recommande particulièrement celle des femmes qui travaillent, qu'il convient de traiter en partenaires égales en droit.

L'orateur déplore la tendance toujours plus marquée dans certaines régions du monde de limiter les droits syndicaux, au moyen de la législation et sous les prétextes les plus divers. Parmi les responsables gouvernementaux de ce cours rétrograde figurent parfois d'anciens syndicalistes trop enclins à recourir à l'arbitraire pour essayer de résoudre les problèmes complexes qui se posent à leur ministère. C'est en définitive creuser sa propre tombe, car l'expérience démontre que les travailleurs sont de moins en moins disposés à revêtir un carcan. Walcott le dit sans ambages: les syndicats doivent être libres de choisir leurs dirigeants, de formuler leur programme, d'assurer leur gestion et de mener leurs activités sans interventions de l'extérieur. Mais il insiste aussi sur la nécessité de structures syndicales saines, qui assurent une participation réelle des membres, ainsi que sur une administration honnête.

Pour Ludwig Rosenberg, président du DGB (Allemagne), il est primordial de coordonner le travail de la CISL, des SPI et des diverses organisations affiliées dans les pays en voie de développement, afin d'éviter les doubles emplois. Il est impossible d'appliquer partout les mêmes critères en ce qui concerne la démocratie et l'administration. La démocratie exige un haut niveau d'expérience, d'éducation et de discipline. La CISL a donc intérêt à user de souplesse sans rien sacrifier aux principes essentiels.

Notre ami Giacomo Bernasconi intervint également dans ce débat. Il précisa d'abord que l'Entraide ouvrière internationale développe son activité dans l'ensemble du monde. Fort souvent, elle a fourni des premiers secours à ceux qui en avaient besoin, avant même les interventions d'institutions plus importantes, telles que l'Organisation mondiale de la santé ou la Croix-Rouge. Elle a même concentré son activité sur l'aide technique aux pays en voie de développement. L'une de ses réalisations les plus réjouissantes est l'ouverture d'une école de formation professionnelle au Sénégal. L'Entraide ouvrière internationale prête assistance à certains pays, l'Algérie par exemple, où la CISL ne peut agir.

Comité exécutif

Des élections fort disputées eurent lieu pour désigner les membres du Comité exécutif de la CISL, ce qui prouve en définitive le grand intérêt dont témoignent les centrales syndicales nationales envers la CISL, qui coordonne leur action sur le plan mondial.

Dans ce nouveau comité, l'Afrique est représentée par trois membres, l'Asie par quatre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande par un seul, l'Europe par Louis Major (Belgique), Dioniggi Coppo (Italie), Eiler Jensen (Danemark), Alfred Ströer (Autriche), Ludwig Rosenberg (Allemagne) et André Bergeron (France). L'Angleterre fait cavalier seul avec Fred Hayday et George Woodcock. Trois membres viennent d'Amérique latine, un de la région des Caraïbes, deux du Moyen-Orient. Quant à la représentation de l'Amérique du Nord, elle est restée provisoirement en suspens, jusqu'à la réunion du Comité exécutif qui se tiendra en novembre prochain.

Omer Becu fut confirmé dans ses fonctions de secrétaire général à l'unanimité. Ce n'est pas une surprise. Même si certains de ses adversaires lui avaient déjà opposé un candidat, sa réélection était prévisible bien avant l'ouverture du congrès. Dans le monde ouvrier, ce que les membres apprécient le plus chez un fonctionnaire responsable, c'est le courage d'oser se défendre quand on l'attaque injustement et la fierté de remplir scrupuleusement sa mission, mais sans servilité.

Au lendemain du congrès, le Comité exécutif désigna Bruno Storti, secrétaire général de la CISL italienne, en qualité de nouveau président de la CISL. C'est un digne successeur d'Arne Geijer, ce prestigieux conducteur spirituel, qui s'est retiré volontairement, sans doute pour assumer des responsabilités encore plus grandes dans son pays. Le président a démissionné, vive le nouveau président! Une force jeune, avec des idées claires et la volonté de les défendre, voilà des gages de succès pour la CISL d'autant plus réjouissants que la grande expérience du secrétaire général continuera à se manifester. Un devoir s'impose, celui d'adresser à celui qui s'en va, le modeste et solide Arne Geijer, l'hommage de notre reconnaissance pour tout ce qu'il a donné durant tant d'années au mouvement syndical international. Nous avons aussi le plus grand plaisir de féliciter très vivement Bruno Storti de sa brillante élection à la présidence de la Confédération internationale des syndicats libres. C'est un honneur pour son organisation nationale, pour son pays et surtout pour lui-même. Il saura certainement se montrer digne de la confiance que le congrès d'Amsterdam vient de lui témoigner.

La CISL est sortie renforcée du congrès d'Amsterdam. L'avenir le prouvera.